

ALPILL' CAMPUS - Avenue Edouard Herriot - 13210 Saint-Rémy-de-Provence

LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE LES ALPILLES

Chaque année vous vous acquittez du paiement du solde de la taxe d'apprentissage.

Mais vous pouvez choisir à qui sera affecté ce solde !

Acteur majeur de la formation initiale professionnelle dans les Alpilles qui accueille plus de 200 apprenants chaque année, le lycée professionnel agricole de Saint Rémy-de-Provence, compte sur votre soutien !

“Ici, l'Avenir prend racine”

GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

SERVICES AUX PERSONNES ET ANIMATION DANS LES TERRITOIRES

Taxe

D'APPRENTISSAGE 2026

vos contributions serviront à :

- Financer des projets pédagogiques de nos élèves
- Achat, entretien de matériel et équipements pédagogiques
- Développer les compétences et l'insertion des jeunes

Créer un espace de convivialité pour nos élèves

Quand verser ?

- Du 26 mai au 21 août 2026: 1ère période de collecte
- Du 3 septembre au 21 octobre 2026 : 2ème période de collecte

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr>

Comment verser ?

N'hésitez pas à solliciter votre cabinet d'expertise comptable ou votre service Ressources humaines en lui demandant d'effectuer ce versement pour notre établissement sur la plateforme **SOLTEA**, grâce à notre

Siret 191 317 155 000 15

Code UAI : 0131715U

Qui contacter pour m'informer ?

MME FINET, DIRECTRICE ET M.BELGUEBLI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

☎ 04 90 92 03 20

✓ <https://lpa.st-remy.educagri.fr/infos-pratiques/taxe-dapprentissage>

✉ lpa.st-remy@educagri.fr

